

**Lesā ma Penn***Certified Public Accountants*

Lesā ma Penn Compound
Fugalei Street by the Bridge
Fugalei
PO Box 1599
Apia, Samoa

Telephone: (685) 20321
(685) 20322
Fax: (685) 23722
(685) 21335
Email: lesapenn@samoa.ws

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUX MEMBRES DU

SECRETARIAT DU PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT (PROE)

Nous avons vérifié les états financiers du PROE pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, qui figurent aux pages 3 à 14. Ces états fournissent des informations sur le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et de la trésorerie et la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2009.

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la soumission d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus et donnant une image fidèle de la situation financière du PROE au 31 décembre 2009 ainsi que de son compte de résultat et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers soumis par la direction.

Opinion sur les états financiers

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation :

- Des estimations et appréciations substantielles retenues par la direction lors de la préparation des états financiers ; et
- De l'adéquation des principes comptables aux circonstances de l'Organisation, de leur application systématique et de leur déclaration judiciaire.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales en la matière. Il a été planifié et exécuté de manière à obtenir toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires en vue de la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient volontaires ou involontaires. Nous avons également évalué la présentation d'ensemble des états financiers.

Exigences spécifiques

En application des dispositions de l'article 32 (paragraphe a à f) du règlement financier du PROE, nous portons à votre connaissance les points suivants :

- a) La portée et la nature de notre examen sont précisées au paragraphe ci-dessus intitulé « Opinion sur les états financiers »

- b) Les éléments qui ont un lien avec la complétude ou l'exactitude des comptes ; deux politiques comptables ont été modifiées au cours de l'exercice par souci de conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), à savoir : le rétablissement de l'amortissement, abandonné en 2003, et l'adoption d'une méthode de capitalisation des dons, à savoir les bâtiments et le matériel du Centre d'éducation et de formation.
- c) La fidélité des registres concernant les fournitures et l'équipement, sur la base d'un inventaire et d'un examen de ces registres. Le registre des immobilisations a été mis à jour suite au dernier inventaire des biens du PROE dressé en février 2010. Les acquisitions et cessions ont été évaluées par sondages par rapport aux justificatifs et sont satisfaisantes. L'amortissement déduit pour l'exercice courant et les six précédents (2003-2008) a été correctement calculé suite au rétablissement de la politique d'amortissement des immobilisations.
- d) La pertinence des méthodes comptables du PROE, y compris les questions de vérification interne et l'observation du règlement financier ; le règlement financier et le Manuel de procédures financières sont en place et leur respect est satisfaisant à l'exception des questions de contrôle interne consignées dans notre note à la direction.
- e) Le caractère adéquat de l'assurance couvrant les bâtiments, les entrepôts, le mobilier, le matériel et tout autre bien du PROE ; l'assurance couvrant les bâtiments, le mobilier, le matériel et les autres biens est adéquate.
- f) Autres questions - La direction a répondu aux questions soulevées dans la note que nous lui avons adressée.

Nous avons également effectué un contrôle par sondages des éléments probants concernant les fonds de NZAID et AUSAID reçus par l'Organisation. Nous confirmons que ces fonds ont été dépensés conformément au mémorandum d'accord signé entre les parties concernées.

Avis sans réserve

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) au 31 décembre 2009 ainsi que du résultat de ses activités et de l'évolution de ses fonds propres et de sa trésorerie à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière et au règlement financier du PROE.

Notre audit a été achevé le 15 avril 2010 et l'opinion exprimée ci-dessus est valide à cette date.

